
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 11

Séance du lundi 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 17 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

Sont présents: Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Représentés: Sébastien PARDON

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Nadine VIAUD

Objet: REVISION LOYER COMMUNAL - DE 2023 001

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la révision du logement conventionné de l'ancienne école à partir du 1^{er} janvier 2023.

Sur les conseils de l'ADIL, ce loyer augmente de 3.50 % basé sur le 2eme trimestre 2022, valeur de l'indice de référence des loyers.

Il fait part de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et notamment l'article 12 concernant la revalorisation des loyers.

L'indice de référence ne peut excéder 3,50 % (pour indication l'I.R.L au deuxième trimestre 2022 est 3,60 %).

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'augmentation de loyer de 3.50 % à partir du 1^{er} janvier 2023
- **FIXE** le loyer mensuel à : 341.08 + (341.08 X 3.50 %) soit 353.01 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 24/01/2023

Objet: PARTENARIAT AVEC MAIRIE ROQUEBRUNE POUR LOCATION SALLE DES FETES - DE 2023 002

La salle des fêtes de Roquebrune sera fermée au public pour cause de travaux de rénovation pour une période comprise entre fin janvier et fin août 2023. Aussi, le maire de Roquebrune sollicite le maire de Préneron pour accueillir les habitants de sa commune enclins à louer la salle des fêtes, jusqu'à sa réouverture au public.

La présente délibération a pour objet d'approuver cette demande de partenariat et de définir les conditions de location de la salle de fêtes de Préneron aux habitants de Roquebrune.

Cette démarche partenariale répond à une proximité relationnelle et les liens d'amitié et de solidarité avec la commune de Roquebrune ; aussi, le maire, Guy Favarel, souhaite édulcorer le prix de la location aux habitants de ladite commune et propose d'appliquer les mêmes tarifs qu'aux habitants de Préneron.

Vu la délibération DE_2022_024 du 07 novembre 2022, sur la révision des tarifs de location de la salle des fêtes,

Vu la délibération DE_2019_015 du 25 mars 2019, sur les tarifs de location du package vaisselle et accessoires de la salle des fêtes,

Vu la délibération DE_2022_020 du 18 mai 2022, sur les tarifs de location de la tente de réception,

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les mêmes tarifs fixés aux habitants de Préneron qu'à ceux de Roquebrune, à savoir :

Tarif Été : 40€ la journée + 10€ la journée supplémentaire

Tarif Hiver : 50€ la journée + 20€ la journée supplémentaire

Options :

Un package vaisselle de cérémonie au prix de 30€ qui fera l'objet d'un inventaire

Une tente de réception 4x8m, poids de lestage et 2 jeux de 3 lampes LED au prix de 30€.

Ouïe l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le partenariat entre la commune de Préneron et celle de Roquebrune, sur les mêmes tarifs de location de la salle des fêtes, appliqués aux habitants des deux communes,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat et les actes à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire, Guy Favarel

Date réception et publication le 24/01/2023

Objet: ACHAT EQUIPEMENTS SALLE DES FETES - DE 2023 003

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'une délibération avait été prise pour l'achat d'équipements de restauration de la salle des fêtes (Cf. DE_2022_014 du 21 février 2022) mais n'avait pas été approuvée dans sa totalité. Aussi, aucun achat n'avait été engagé.

Il convient pourtant de délibérer à nouveau concernant ces investissements qui sont essentiels au bon fonctionnement de la salle des fêtes.

Pour mémoire, tant la vitrine réfrigérée, que le congélateur existant ne sont plus conformes aux usages.

En substance, Monsieur le maire a été sollicitée par la Présidente du comité des fêtes pour un aménagement d'un espace pour le stockage des boissons et des fournitures du comité en lieu et place de la plonge qui fait double emploi. Ce mobilier serait configuré par un artisan menuisier afin d'optimiser l'espace dédié.

Monsieur le maire propose d'investir sur :

- Une nouvelle vitrine réfrigérée à boissons
- Un congélateur de moyenne capacité
- Un micro-ondes
- Une deuxième table inox
- Un ensemble meuble de rangement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** tous les achats proposés et la fabrication du meuble de rangement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,
- **MANDATE** Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget 2023.

Cette délibération annule et remplace-la DE_2022_014 du 21/02/2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Guy Favarel

Date réception Préfecture

Et Publication, le 24/01/2023

Préparation du budget syndical voirie 2023 :

Un état des lieux de la voirie communale a été dressé et des travaux par segments seront nécessaires sur une longueur totale de 440 mètres environ.

Monsieur LALANNE du bureau d'études INCG a été contacté pour établir un devis des travaux. Une variante sera demandée quant à la qualité d'un revêtement plus résistant.

Déploiement fibre optique :

Une réunion de présentation du projet de déploiement de la fibre optique est programmée par Gers Fibre le 25 janvier prochain afin d'associer tous les maires des 9 communes réunies sur le noeux de raccordement optique (NRO) de Roquebrune et éclaircir plusieurs sujets sur ce déploiement.

Le maire invite les conseillers intéressés à participer à cette réunion.

Un compte-rendu sera établi à l'issue de cette réunion.

Compte-rendu des divers syndicats :

Jérôme GAINARD sur le Sictom de Condom et Laurence MASSEY sur la Communauté des communes.

Divers :

Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle lié à la sécheresse a été ouvert et déposé en Préfecture. Seulement trois maisons sont concernées.

Application "Panneau-Pocket" :

Monsieur le maire présente l'application "Panneau-Pocket" qui permet de communiquer et alerter les habitants de la commune gratuitement et anonymement.

Un guide de téléchargement de cette application ainsi qu'un guide utilisateur pour aider à la prise en main de Panneau-Pocket seront adressés aux habitants de Préneron.

Il est vivement conseillé de télécharger cette application.

Budget :

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un budget excédentaire au 31 décembre 2022.

Il va préparer le budget 2023 qui sera voté en assemblée au mois de mars.

Questions diverses :

Eric CERETTO sur la maison de santé et le centre territorial de santé de Vic-Fezensac.

Le maire va demander un organigramme de ces deux structures médicales avec les numéros utiles à la communauté des communes qui sera diffusé aux habitants de la commune.

Les autres échanges n'appellent pas de remarques particulières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le maire : Guy Favarel